

# **DISCOURS, MESSAGES ET ENTRETIENS**

**5 juillet 1973 – décembre 1974**

de Son Excellence  
le Général-Major HABYARIMANA Juvénal,  
Président de la République Rwandaise  
et Président du Comité pour la Paix  
et l'Unité Nationale

**Edition 1981**

## **DISCOURS-PROGRAMME DU 1<sup>er</sup> AOUT 1973**

Camarades Membres du Comité pour la Paix et l'Unité Nationale,

Monsieur le Président de la Cour Suprême,

Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

Le matin du 5 Juillet 1973, aux antennes de Notre Radio Nationale, nous vous avons transmis notre décision prise avec l'assistance de tous les officiers supérieurs de la Garde Nationale. L'éparpillement de ces officiers dans les différents coins du Pays à des fonctions inférieures à leur grade — programme qui n'était d'ailleurs qu'à ses débuts — était déjà le symbole de la politique de désintégration voulue et entretenue par l'ancien régime.

Nous avons dit NON à cette politique de désintégration entretenue par une poignée de malveillants et cyniques ayant profité de la fatigue de l'ancien dirigeant.

Nous avons dit NON à une politique de zizanie et d'intrigues, nous ne pouvions pas accepter plus longtemps une cascade de décisions brutales, souvent irréfléchies, bâclées par des irresponsables dans les couloirs et dans les antichambres.

Nous avons dit NON au monopole d'une seule région au détriment des différentes valeurs réparties sur le reste du Pays. (Voyez la composition de l'ancien gouvernement, voyez la composition de nos anciennes représentations à l'étranger, voyez les places dans les administrations centrales et parastatales). Le népotisme le plus destructeur avait déjà gangréné nos services.

Nous avons dit NON à l'injustice. La faute ne peut être régionale. Elle doit être poursuivie quelle que soit l'origine de son auteur.

Nous avons dit NON aux décisions égoïstes. Et la nuit du 4 au 5 Juillet, nous avons échappé à un plan odieux, cynique, digne seulement de la méchanceté de ceux qui l'ont préparé. Une

liste des personnalités à éliminer avait été élaborée par l'entourage de l'ancien Président KAYIBANDA. Ce ne fut que par miracle que Celui qui vous parle maintenant échappa au piège lui tendu le 5 Juillet 1973 à une heure du matin. Il devait disparaître le premier, suivi d'un carnage des plus affreux.

Nous avons dit NON à ce flot de sang des enfants les plus dévoués de Notre Pays.

Si notre révolution sociale de 1959 fut une étape décisive pour l'émancipation des masses rwandaises, les nobles acquisitions de cette révolution avaient été englouties dans les haines, l'immobilisme, le népotisme et le favoritisme régional.

Nous avons voulu instaurer pour Notre cher Pays, une ère nouvelle, une ère de Paix, d'Unité et de concorde nationale. Le communiqué lu à la Radio Nationale et la déclaration que nous avons adressée à la Nation vendredi, le 6 juillet 1973 renferment les points essentiels de la base de Notre action et de nos objectifs.

#### **Sur le plan intérieur**

Nous voulons une équipe gouvernementale et une administration qui soient saines, solides, compétentes et répondant à un bon équilibre ethnique et régional. Le premier devoir de Notre action est la sauvegarde de la tranquillité publique tant aux frontières qu'à l'intérieur de la République: tranquillité devant garantir la sécurité des personnes et des biens. Pour y arriver c'est sur vous, Rwandaises et Rwandais, que nous fondons nos espoirs, sur votre calme, sur votre sagesse, sur votre détermination d'une Paix solide des cœurs. Chacun doit s'employer à sauvegarder la Paix et la Sécurité Nationale. Cette recherche de la Paix et de l'Unité entre tous les citoyens sera l'objectif principal du **Ministère de l'Intérieur**. Pour atteindre cet Objectif ce Ministère s'attachera par priorité à la restructuration de la Commune, Cellule de base du développement national.

La Commune, étant l'échelon administratif le plus rapproché de la population, elle doit aussi être le mieux adaptée pour aider les masses à se développer. Elle doit jouer un rôle fondamental dans le développement économique et social de la Nation. C'est pour ces motifs que nous envisageons sa restructuration de

façon à mieux organiser la prise en charge du progrès par sa population et à mieux orienter les efforts publics et privés consentis dans le cadre du développement. Le Bourgmestre doit se sentir le premier responsable du développement d'ensemble. Il doit être à même d'organiser et de coordonner les actions des forces vives de la Commune. La Commune, dépourvue de toutes intrigues de petite politique, est appelée à devenir un centre de rayonnement des activités sociales, économiques et culturelles. Le responsable de ce Ministère gérera également le personnel de l'Administration Centrale. Il insistera sur le fait que le pays qui entretient péniblement la Fonction Publique a besoin du rendement maximal de chacun de ses employés.

Nous ne pourrons plus accepter l'immobilisme administratif qui avait déjà sclérosé toute l'administration centrale. Vous savez tous que la politique à laquelle nous avons mis fin avait infusé dans la Fonction Publique des principes absurdes. Les meilleurs éléments de l'administration centrale étaient poursuivis pour leurs initiatives. Celui qui ne faisait rien, ou qui passait son temps à voler des dossiers pour leurs actions obscures, celui-là était le plus grand favori du régime. Je sais qu'avec nous vous avez dit NON à cette situation.

Ainsi donc dans l'administration centrale le rendement maximum doit être exigé, les initiatives doivent être stimulées, les erreurs doivent être redressées. Nous savons tous que l'erreur est humaine et que seul celui qui ne fait rien ne sait pas mal faire. En matière d'engagements, de stages et de promotions, nous demandons aux responsables d'être guidés par les principes les plus équitables en tenant compte des capacités réelles et en respectant l'équilibre ethnique et régional. Un contrôle strict des engagements est nécessaire afin d'éviter la pléthora du personnel néfaste au développement économique. Le surplus du personnel disponible devra être orienté vers les secteurs productifs.

Le calme nécessaire pour le développement national fonde également ses espoirs sur l'efficacité et la discipline légendaire de nos Forces de Sécurité. Nous entendons par-là la Garde Nationale dont nous continuerons à améliorer les moyens aussi bien en personnel qu'en matériels, compte tenu de nos possibilités. Le programme de formation, aussi bien de nos futurs officiers que

de nos sous-officiers sera conçu de façon à doter la Garde Nationale d'un personnel de plus en plus compétent pour faire face à tous les problèmes techniques et humains qui se poseront. Une étude organisationnelle a déjà été entamée pour un emploi efficace de nos écoles militaires. Il nous a été imposé brutalement de supprimer le Service de la Police Nationale. Cela est du passé. Pour le contrôle et le maintien de la Sécurité à l'intérieur, il nous paraît cependant nécessaire de penser à doter dans un proche avenir le Pays d'une gendarmerie, légère mais très efficace.

En attendant la mise sur pied de ce corps, la Garde Nationale doit s'organiser de façon à répondre aux exigences de ces deux volets du maintien de la Paix et de la Sécurité Nationale. Les Forces de Sécurité sont placées sous une même autorité dans le cadre du **Ministère de la Défense Nationale**.

Ceux qui se refuseront à notre appel au calme et à l'Unité seront poursuivis et punis proportionnellement à leurs fautes. Nous comptons sur la compétence et l'équité des responsables de la Justice. Ils ne peuvent alléguer aucun motif pour justifier l'insuffisance de rendement du personnel, le cumul de jugements à exécuter. Ce que nous leur demandons c'est de se sacrifier pour la justice dans la fidélité, le dévouement et l'intégrité. Le responsable du Ministère du département de la Justice, secondé par le Procureur de la République, organisera pour un meilleur rendement, le Parquet, les Cours et les Tribunaux.

Le **Ministère de la Justice** assurera une collaboration efficace et permanente entre le gouvernement et la Cour Suprême de Justice. Celle-ci, principalement par sa Cour de Cassation, doit veiller à ce que les jugements rendus par les différents tribunaux soient conformes à la loi et à l'équité. Cette Cour est également chargée de juger les hautes personnalités de la République. La Cour Suprême est également chargée par ses sections de Conseil d'Etat et de Cour des Comptes de donner des avis juridiques sur les décrets présidentiels et arrêtés ministériels et autres textes réglementaires et de juger les comptes des comptables publics. Vous aurez bien compris par-là que les attributions des «Cours et Tribunaux» sont désormais confiées au Ministère de la Justice, tandis que la section de la Cour Constitutionnelle est pour le moment sans objet.

Sur le plan socio-économique les problèmes sont plus complexes. La Sécurité ne peut être assurée si les gens continuent à mal manger, à mal loger, à s'habiller insuffisamment et à végéter dans l'ignorance et dans le chômage. La Sécurité ne peut être assurée si les problèmes socio-économiques ne sont pas progressivement résolus. Nous vous devons la vérité et au risque de vous décevoir, nous osons vous affirmer que le Coup d'Etat effectué le 5 Juillet dernier ne peut opérer un miracle sur le plan socio-économique. Le Gouvernement change. Les problèmes de notre Pays restent: la pauvreté de notre sol et de notre sous-sol; l'explosion démographique de nos populations...

Ce que la nouvelle équipe gouvernementale peut promettre au peuple rwandais c'est de s'attaquer à tous ces problèmes socio-économiques avec plus d'imagination, plus d'efficacité, plus de réalisme. Tout d'abord un Plan directeur doit être élaboré où seront inscrits les programmes à courts et à moyens termes. Le programme doit être réaliste et tenir compte des possibilités de nos ressources. Ainsi le **Ministère du Plan** est chargé de cette grande tâche de l'orientation du développement national.

A ce Ministère est adjoint le service des ressources naturelles chargé des recherches et de l'exploitation de nos ressources. Il est hardi de nous affirmer que notre sous-sol ne contient rien quand aucune exploration profonde ne nous le confirme. L'exploitation des mines devra se faire d'une façon rationnelle et conformément à une politique minière bien précise afin d'éviter un épuisement trop rapide de nos ressources naturelles; un effort de prospection et de recherche de nouvelles ressources et de nouveaux procédés d'exploitation plus adéquats s'avère nécessaire.

Notre gaz méthane du Lac KIVU a beaucoup de promesses et nos relations cordiales avec le Zaïre augurent d'une exploitation possible et multiforme.

Le passé a disloqué la dynamique des groupes nécessaires au développement national par l'intronisation du régionalisme et du népotisme, la répartition inégale des services sociaux: hôpitaux, dispensaires et établissements scolaires. La masse populaire n'a connu aucune mobilisation pour sa participation à l'effort de développement.

**Le département de la Santé Publique et des Affaires Sociales** veillera donc à la fois à conserver et à promouvoir l'état de santé de chaque membre de la communauté rwandaise, mais également en coordination avec le département de la Jeunesse, à mobiliser tout individu pour l'effort commun de développement. La Santé Publique doit être conçue sous un double aspect: Tout d'abord la médecine doit être une médecine de masse et être davantage axée sur les groupes les plus vulnérables, les enfants, les mamans et les travailleurs.

Enfin les dépenses en matière sanitaire doivent être considérées comme un investissement rentable, car en sauvant des vies humaines et en entretenant une santé florissante, on améliore la production et on favorise le développement socio-économique. Les services spécifiquement sociaux s'atteleront aux problèmes de base de la famille rwandaise, aux problèmes du Travail et de la Sécurité Sociale. Dans la politique de l'emploi, ils veilleront aux proportions ethniques des forces vives de la Nation et à une rwan-disation progressive du secteur privé. La politique de développement Communautaire doit être poursuivie: la promotion de la femme rwandaise, le développement du mouvement coopératif et mutualiste, l'éducation populaire dans tous ses aspects, constituent autant de points que les responsables concernés doivent traduire dans de programme concrets et réalistes. Le service d'aide au développement doit être renforcé aussi bien en moyens humains qu'en moyens matériels et financiers pour pouvoir susciter la création et le développement des petites entreprises non seulement dans les villes mais aussi et surtout en milieu rural.

Quant aux problèmes posés par l'accroissement démographiques du peuple rwandais, nous en sommes conscient, et ils devront retenir constamment notre sérieuse attention. Nous estimons cependant qu'une mise en garde est nécessaire pour ceux qui sont tentés d'appliquer des solutions hâtives, fruit d'une certaine littérature dont l'égoïsme de ses auteurs est à peine voilée. La solution que nous recherchons est une solution qui soit rwandaise, compte tenu de nos mentalités, de nos valeurs morales, de notre culture, de nos possibilités et de la solidarité humaine.

Les Services Sociaux doivent également se préoccuper, plus que par le passé, de l'amélioration de l'habitat aussi bien dans

le milieu rural que dans les milieux urbains, en employant, autant que faire ce peut, les matériaux locaux.

Sur le plan économique nous pensons que le passé n'a pas suffisamment lutté contre la fraude. D'autre part dans le cadre des investissements, les crédits étaient mal distribués, distribution basée sur l'origine des personnes et non suivant les priorités fixées par le plan national de développement. Les projets étaient supprimés dans une région où leur réussite était déjà assurée par une expérience séculaire pour être transférés dans une région où l'expérience n'avait jamais été entamée.

Les détournements des fonds publics n'ont été l'objet d'aucune poursuite. Les recettes fiscales n'étaient pas perçues suivant les dispositions légales; elles se limitaient au minimum possible pour ne pas froisser les intérêts électoraux et ne point gêner la position des politiciens. Le **Ministère des Finances et de l'Economie** évitera les abus du passé. Il est destiné à rechercher les recettes dont l'Etat a besoin et à veiller à leur utilisation économique. Le commerce intérieur et extérieur dont les artisans sont les principaux contribuables aux finances de l'Etat, sont rattachés à ce Ministère pour en mieux contrôler l'évolution.

Le travail le plus immédiat est l'étude et la réadaptation du budget 1973 dont l'établissement a été fixé sans tenir compte des réalités et qui a été fortement contrebalancée par les différents événements de cette année.

Ajoutons que désormais, le Budget ordinaire et le Budget de développement formeront deux volets d'un tout: le Budget Général de l'Etat. Dans sa mission de promouvoir le développement économique national par le développement économique, dans son rôle d'inciter à « économiser pour mieux utiliser », le Ministère des Finances et de l'Economie est chargé de promouvoir les **coopératives populaires d'épargne et de crédits**.

Ainsi donc les organismes de crédits doivent se restructurer pour être à même de renforcer la capacité d'investissement des collectivités locales et des familles; ils doivent promouvoir et financer les micro-réalisations en milieu rural en assurant le crédit à l'artisanat, à la modernisation agricole, au progrès de l'élevage, au commerce local, etc. Nous regrettons que les établissements de crédits aient été jusqu'à ce jour orientés vers le financement

de construction de logements de luxe et l'achat de voitures, non productif pour le Pays, au détriment de la promotion de la petite industrie et de l'artisanat. La préoccupation immédiate doit consister à la formation des cadres nécessaires pour cette industrie et cet artisanat, à l'étude d'organisations locales, régionales et nationales, et au lancement des premières unités dans les communes qui se montrent les plus aptes à recevoir et à soutenir ces unités.

L'économie rwandaise doit être rendue plus dynamique, plus indépendante et finalement plus viable en partant des données concrètes et réalistes du Pays. Compte tenu de la structure économique actuelle, les perspectives de croissance de notre économie apparaissent comme étroitement dépendantes de l'ampleur que prendront les réalisations en matière de développement agricole et d'investissement. Dans le domaine du commerce, le Gouvernement prendra des mesures nécessaires pour faciliter l'accès à cette profession par nos compatriotes commerçants. Le Gouvernement maintiendra les principes de la liberté du commerce et de la libre concurrence.

Il encouragera la coexistence, les relations amicales et harmonieuses entre les commerçants nationaux et étrangers. La rwandisation progressive à tous les échelons y compris les cadres devra être poursuivie dans tous les secteurs d'activité. Le Gouvernement n'interviendra cependant qu'en cas de défaillance du secteur privé et de nécessité impérieuse pour défendre l'intérêt général.

Le Gouvernement estime que nos compatriotes commerçants s'organisent le plus rapidement possible pour prendre en main non seulement le commerce de détail, mais encore celui de gros, d'importation et d'exportation, les activités industrielles, la concession et la représentation des marques étrangères ainsi que les activités du secteur tertiaire. Une sérieuse préparation au préalable s'avère nécessaire afin d'éviter les erreurs du passé et leur action néfaste sur notre économie, consécutive à une décision brusque et irréfléchie.

Le Gouvernement adoptera une politique adéquate des prix afin de permettre à nos producteurs, forces vives du Pays, de recevoir la juste rémunération de leurs efforts. Les progrès économiques et même la stabilité des conditions de production ne pourront

se maintenir et se confirmer sans un effort soutenu de formation professionnelle adéquate dans tous les domaines et à tous les échelons. Cette formation professionnelle devra être réellement poursuivie d'une façon consciente, active et concrète. Le Gouvernement comptera sur la bonne volonté de nos principaux responsables et des cadres de l'assistance technique pour la réalisation de cet objectif primordial.

Le Gouvernement attachera une importance particulière à ce que l'assistance technique étrangère fasse réellement profiter le Rwanda et son peuple par la réalisation matérielle des projets entrepris et l'augmentation réelle de la qualification technique de nos compatriotes qui collaborent avec les experts étrangers dans le cadre du programme réalisé.

Il serait indispensable qu'à la fin de chaque mission des homologues rwandais puissent non seulement faire fonctionner sans à-coups les projets entrepris mais encore acquérir des connaissances techniques nécessaires pour assurer par leurs propres moyens les extensions ultérieures desdits projets. Le contrôle de la réalisation effective des aides devra se faire d'une façon plus sérieuse. Il en est de même de la coordination et de la gestion de ces aides. Pour assurer le programme de développement envisagé, le Gouvernement aura besoin des aides encore plus considérables des pays amis, des organisations régionales et internationales.

Viennent enfin nos Finances Publiques. Celles-ci doivent être assainies, car aucun développement économique ne saurait résulter d'un déficit budgétaire constamment exagéré. Les mesures suivantes doivent être prises d'urgence:

- suppression des dépenses superflues;
- estimation plus réaliste des recettes et des dépenses publiques;
- exécution stricte du budget;
- amélioration des méthodes de vérification et de recouvrement des impôts;
- contrôle et surveillance plus systématiques et plus sérieux des engagements de dépenses des divers organismes de l'administration;
- contrôle sérieux de la gestion des biens de l'Etat.

Une meilleure coordination et harmonisation des politiques budgétaire, fiscale, financière, monétaire et commerciale s'avère indispensable.

La Gestion et l'organisation structurale des parastataux et d'autres organismes contrôlés par l'Etat devront être modifiées pour leur permettre d'avoir une réelle autonomie administrative et financière et, une gestion rentable et efficace. Un organisme responsable sera désigné pour suivre et contrôler leur gestion ainsi que pour coordonner leurs activités. Ces sociétés doivent constituer une source de recettes pour le budget et non une charge.

Nous devons nous efforcer dès maintenant d'assurer un approvisionnement adéquat pour les besoins réels de nos populations. En collaboration avec la Banque Nationale et les autres services concernés et en relation avec le monde commercial, une politique générale des importations et des exportations doit être conçue sans aucun retard.

L'efficacité de ce département est primordiale pour la vitalité de la vie économique de notre Pays. Nous pensons l'aider dans les objectifs lui assignés par la création d'un conseil national de politique économique, chargé de proposer les grandes lignes de la politique économique, les priorités à respecter et d'examiner les résultats accomplis. Quant à l'effort d'investissement des nationaux nous ne sommes pas de ceux qui sont jaloux des efforts individuels d'investissement des Rwandais. Le Rwanda ne sera développé que par ses propres fils. L'étranger ne viendra que quand il se rendra compte que tout est calme et que ses investissements promettent les meilleurs bénéfices.

Ainsi donc nous favoriserons les crédits à accorder aux Rwandais dans les secteurs du développement. Les organismes de prêt devront cependant veiller à la récupération des crédits consentis. L'aide extérieure ne peut être que complémentaire à cet effort.

Notre politique en ce qui concerne les relations extérieures a été clairement définie dans le premier communiqué du Comité pour la Paix et l'Unité Nationale et dans notre premier message à la Nation: Politique d'amélioration des relations amicales avec nos voisins immédiats d'abord, relations ternies par des conflits entretenus inutilement; avec les pays membres de l'OUA ensuite,

et enfin amélioration des amitiés avec les pays qui aident au développement de notre Pays. Notre souci constant: sauvegarder la Paix internationale dans le cadre de la solidarité humaine. Nos plénipotentiaires et nos envoyés spéciaux seront guidés, dans leurs missions, par ces principes.

Le **Ministère des Affaires Etrangères** reprend également dans ses attributions le domaine de la **Coopération**. Nous sommes un Pays pauvre et nous savons que sur notre globe, nous cohabitons avec des pays mieux nantis. La vraie solidarité humaine leur demande, leur enjoint de nous soutenir dans notre effort de développement. Nous savons cependant également, que si le Rwanda a besoin d'une aide étrangère, celle-ci ne peut servir d'alibi pour l'inaction nationale. Le développement de notre Pays doit d'abord, Rwandaises et Rwandais, compter sur notre effort.

Le peuple doit être régulièrement informé de tout projet qui le concerne pour qu'il participe à sa réalisation en connaissance de cause. Le Chef de l'Etat, les Ministres et les Responsables des différents domaines du développement doivent s'adresser régulièrement au peuple pour l'associer à l'effort et au progrès du Pays. **Les Services de l'Information** doivent donc puiser à l'échelon de chaque Ministère et de chaque Préfecture et des Communes pour une mobilisation générale. Le personnel de ces services doit être adéquatement formé pour faire face à ses responsabilités. Les éléments d'une information saine doivent être puisés dans la source de notre culture rwandaise.

Quant au **Tourisme**, il doit être un moteur de développement économique, social et culturel, et non l'occasion de dégénérescence des mœurs. Une réglementation appropriée doit être conçue, une formation du personnel suffisant et apte doit démarrer sans tarder pour faire face au développement de ce secteur qui s'annonce très rapide. La beauté du Pays se prête à un tourisme florissant. Un tourisme non contrôlé et non sélectif pourrait cependant créer des contrastes sociaux néfastes.

Les problèmes que posent actuellement l'enseignement au Rwanda ont retenu notre particulière attention. **Le Ministère de l'Education Nationale** doit assurer la coordination de toutes les études, auxquelles participeront les représentants des différents secteurs concernés, pour trouver une meilleure orientation de

**l'enseignement au Rwanda.** Les efforts financiers consentis pour ce secteur si important doivent rester dans les proportions raisonnables de l'ensemble du budget. Ainsi l'enseignement primaire doit être conçu, non pas pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la nation des citoyens responsables, capables de participer utilement à l'effort général de développement.

Les moyens dont le Rwanda peut disposer ne nous permettront pas de si tôt d'envoyer aux écoles secondaires plus de 10% des enfants qui terminent le cycle primaire: c'est dire que d'ici plusieurs années, le résultat de l'enseignement primaire est destiné à plus de 90% à s'intégrer dans le groupe de production, et pour la plupart en milieu rural.

C'est pourquoi le programme de l'enseignement primaire doit être conçu, avant tout pour permettre à cette jeunesse de sortir de ce cycle, bien armée pour affronter la vie, pour participer utilement au développement national. La conception et la production de matériel didactique doit obéir à cette préoccupation. L'implantation des locaux scolaires doit être bien étudiée pour concourir à cet objectif: l'heure de la concentration pour former des pôles de développement a sonné. Des écoles secondaires subsistent, bien entendu: mais elles doivent être réorganisées de façon à pouvoir accueillir les quelques 10% de jeunes gens bien doués ayant terminé le cycle du primaire. La formation du secondaire doit répondre aux besoins du développement en formant des cadres moyens. Elle sera donc plus technique, plus spécialisée, plus orientée que générale.

Seul un certain nombre de jeunes gens spécialement doués ayant terminé le cycle complet du secondaire pourront accéder à la formation universitaire: là aussi, les nécessités du développement national devront commander l'orientation des étudiants: seules les disciplines qui n'existeront pas dans nos écoles supérieures et universitaires pourront bénéficier des bourses d'études à l'étranger.

Nous admettons que l'élève et l'étudiant doivent dès à présent se faire progressivement aux responsabilités qui les attendent dans la vie nationale. Mais qu'il soit noté une fois pour toutes: que ce ne sont pas des élèves ni les étudiants qui ont à diriger les écoles. D'autre part, il est compréhensible que l'admission aux

différentes écoles tiendra compte de la composition sociale, ethnique et régionale de la société rwandaise. Par ailleurs, l'on pourrait envisager pour les autodidactes qui ont le souci d'améliorer leur niveau d'études des jurys nationaux pour délivrer des diplômes équivalents à ceux délivrés à la fin d'un cycle complet dans une école officielle ou agréée. Ainsi donc le département de l'Education Nationale s'occupe de la Jeunesse scolarisée. Il reste une autre catégorie active, celle de la Jeunesse non scolarisée.

**Le Ministère de la Jeunesse** est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national: il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux, c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le mouvement coopératif doit leur être donnée. L'organisation des loisirs de cette jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain retiendra l'attention de ce Ministère. Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer sa présence dans chaque commune pour une mobilisation profonde.

Mais la population rwandaise est avant tout rurale, avant tout agricole. C'est pourquoi le **Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage** doit s'approcher de la population rurale plus que par le passé. Il aura dans l'immédiat comme préoccupation prioritaire à faire bénéficier la population rurale des résultats probants des organismes de recherche tel que ISAR. Pour ce faire, un encadrement efficace de cette population est nécessaire: les moniteurs agricoles doivent recevoir une formation de base suffisante pour remplir leur mission; chacun doit être à même de disposer dans son secteur d'une réalisation modèle, aussi bien en agriculture qu'en élevage : il doit être avant tout un animateur qui montre l'exemple et capable d'entraîner ses voisins dans la lutte pour le développement. Par ailleurs, chaque commune doit disposer d'une station modèle, pour le recyclage de ses moniteurs et la formation d'autres paysans progressistes.

La lutte anti-érosive, le reboisement, l'intensification agricole en améliorant la technique et par l'apport d'engrais, sont autant de points prioritaires devant retenir l'attention des responsables à tous les niveaux.

Le programme de développement agricole ne pourra être efficace que s'il a pour base le milieu rural.

Nous comptons beaucoup sur tous les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et spécialement sur ceux des Bureaux des études, pour aider les communes, les coopératives, les sociétés et même les particuliers, à disposer de projets rentables et réalisables, compte tenu des possibilités susceptibles d'être dégagées.

Une attention particulière doit être maintenue sur nos productions industrielles et d'exportation: le programme de développement du café, du thé, du pyrèthre, de la quinquina, du coton, doit être poursuivi: la fixation du prix du producteur doit veiller à la rémunération équitable de son travail et à son encouragement à augmenter les efforts pour l'intérêt de sa famille et de son Pays.

Le peuple rwandais s'accroît très vite et il nous faut nourrir toutes ces bouches: c'est pourquoi nos services de recherche agricoles doivent redoubler leurs activités, spécialement dans la diversification et dans le rendement des produits vivriers. Une meilleure organisation de la conservation des produits et du commerce intérieur devrait nous faire éviter la raréfaction saisonnière et la montée des prix qui se remarquent régulièrement.

Il y a donc lieu de:

- rechercher une meilleure productivité avec l'introduction des méthodes culturales modernes, des mesures de lutte anti-érosive, l'utilisation rationnelle des engrains et la mise en œuvre d'un plan de développement rural;
- utiliser au mieux les atouts relatifs aux conditions spécifiques du Rwanda (milieu physique, climat, abondance de main d'œuvre) et qui font de notre pays un lieu privilégié d'exploitation des cultures rentables et exportables;
- organiser un système de stockage adéquat des produits vivriers pour rendre possible l'augmentation du volume de la production de ces produits, la régularisation et la stabilisation des prix intérieurs.

Ce système permet en outre à nos paysans de commercialiser la totalité de leur production à un prix équitable correspondant à une juste rémunération de leurs efforts. Une organisation analogue sera mise sur pied pour le traitement et la commercialisation

des produits de l'élevage. Assurer les débouchés extérieurs plus diversifiés et mieux répartis sur le plan géographique pour l'exportation de nos produits afin d'obtenir une plus forte sécurité pour leur commercialisation.

Le développement ne peut se réaliser en vase clos; notre pays étant enclavé, le **Ministère des Postes et des Communications**, par ses services techniques spécialisés, est appelé à jouer un des rôles primordiaux. Les postes, les radiocommunications et les téléphones, les transports sont autant de branches principales de communications aussi bien internationales que nationales. Un effort important doit être fait pour que les différentes régions du Rwanda soient desservies; des contacts pour une collaboration régionale et internationale se poursuivront pour améliorer tous nos réseaux de Communications.

L'urbanisme, les bâtiments civils, les ponts et chaussées, l'équipement restent confiés au **Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement**. Il est chargé d'établir les plans directeurs du développement des villes et grands centres du Rwanda et de faire respecter dans la réalisation les plans approuvés: il élabore les plans régionaux d'aménagement. C'est lui qui est chargé de la programmation et de la réalisation des bâtiments civils de l'Etat: en ce domaine et dans l'immédiat, sa préoccupation principale sera de concevoir des plans de construction évitant la dispersion qui entraîne des coûts inutilement élevés.

Par ailleurs en collaboration avec d'autres Ministères concernés, il aménagera des quartiers dans les villes et grands centres du Pays pour orienter les familles à moyens modestes qui cherchent à construire des logements décents évitant ainsi les taudis.

Quant aux Ponts et Chaussées, le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement doit programmer les constructions de routes et d'ouvrages d'art sur l'ensemble du Pays: il doit disposer d'un service de conseillers techniques pour les communes qui se dotent de routes pour mieux servir leur population. Il étudiera les possibilités de création d'un Fonds routier susceptible de faciliter le soutien du Gouvernement aux communes pour la création de nouvelles routes ainsi que l'entretien de tous les réseaux routiers d'intérêt national. Les principaux axes routiers doivent être améliorés compte tenu du programme arrêté pour le développement

national: Les responsables concernés doivent entamer le plus tôt possible les négociations avec les organismes extérieurs en vue de trouver des Fonds nécessaires pour la réalisation de ce programme.

Ainsi avec les mesures que nous venons d'évoquer, à savoir:

- renforcement de la Paix et de la Sécurité nationale,
- développement accéléré et diversifié de l'agriculture,
- politique tendant à une recherche plus intense et une meilleure exploitation de nos ressources naturelles,
- développement de l'activité touristique,
- mobilisation générale pour un développement harmonisé,
- liberté du commerce et libre concurrence,
- politique des prix juste et équitable,
- amélioration des conditions sociales (logement, qualité d'emploi et de travail, rwandisation progressive dans tous les domaines et à tous les échelons — répartition équitable des services de la Santé Publique),
- réajustement des méthodes devant régir l'éducation de notre Jeunesse,
- assainissement des finances publiques et de la gestion des organismes ayant des activités économiques,
- utilisation plus accrue et plus rationnelle des aides financières étrangères et des investissements privés étrangers en devises,
- politique d'ouverture vers l'extérieur.

Le Chef de l'Etat, entouré d'une équipe dynamique et sous les sages conseils du Comité pour la Paix et l'Unité Nationale, s'emploiera à faire aboutir cette politique qui nous semble la plus réaliste pour le moment.

Si nous avons été long dans notre discours, c'est que, à l'occasion de ce premier contact direct, en tant que Responsable de la Nation nous devions expliciter nos idéaux et nos pensées profondes. Mais nous voudrions préciser que dans l'ère de la II<sup>e</sup> République que nous commençons, il n'y aura point de place au verbiage stérile. La place est à l'action.

*Kigali, le 1er août 1973*

*Le Président de la République et Président du Comité pour la Paix  
et l'Unité Nationale*

*Le Général-Major HABYARIMANA  
Sé*